

## Procédure pour obtenir des documents scolaires en format audio

Ce service est destiné aux étudiantes et aux étudiants ayant une déficience visuelle ou un trouble d'apprentissage.

Pour bénéficier du service d'enregistrement de lectures, vous devez prendre rendez-vous et rencontrer un conseiller ou une conseillère du Secteur Accueil et intégration des personnes handicapées qui autorisera votre éligibilité à ce service.

Les documents scolaires peuvent être lus par des lecteurs et enregistrés en mode audio analogique (cassette) ou numérique (Cd-Rom).

Nous disposons de quelques enregistreuses à vitesse variable et de quelques lecteurs numériques qui peuvent vous être prêtés pour une session à la fois.

Les étudiants reconnus par le ministère de l'Éducation du Québec peuvent obtenir leur propre appareil. Un conseiller ou une conseillère du Secteur Accueil et intégration des personnes handicapées pourra vous guider dans cette démarche.

### Procédure à suivre :

1. **Vous devez fournir les documents à faire lire le plus tôt possible.** Plus vos documents sont remis rapidement, plus vous pourrez commencer tôt vos lectures et éviter les retards. Vous pouvez aussi rencontrer vos professeurs avant le début des cours afin de connaître la liste des documents scolaires requis pour chacun de vos cours.
2. Pour vous assurer que vos lectures soient faites à temps, à chaque semaine, vous devez **fournir une copie de votre plan de cours.**
3. Pour **respecter la loi sur les droits d'auteurs**, vous devez signer un formulaire pour chacun des documents qui seront lus pour vous.
4. Pour les **étudiants ayant un trouble d'apprentissage** et qui souhaitent écouter les lectures enregistrées tout en suivant dans leur livre, vous devez **conserver une copie** de vos documents puisque vous laissez l'original des documents aux lecteurs.
5. Pour les **recueils de textes**, vous pouvez simplement **séparer les sections** et nous vous les remettons au fur et à mesure avec les enregistrements sonores. Cela vous évitera d'en faire des copies.

La production de livres parlés se fait au **4<sup>e</sup> étage de la Bibliothèque générale** du Pavillon Jean-Charles-Bonenfant. Un tracé jaune vous mènera directement à nos bureaux. Vous pouvez déposer vos documents scolaires à faire lire et récupérer vos enregistrements au comptoir d'accueil du Secteur Art et musique, local 4530-Z.

**Personne à contacter** pour la production de livres parlés :

**Ysabelle Gagné**, Bibliothèque générale, bureau 4326, Téléphone : 656-2131 #4561